

Anor infos



> DOSSIER

Le paysage médical anorien reprend des couleurs !... P.10-11

VIE LOCALE ASSOCIATIVE P.9

L'Association Les Amis du Point du Jour



JEUNESSE P.16

La réforme des rythmes scolaires





Le mot du Maire	page 3
Etat Civil	pages 4
Extraits des Conseils Municipaux	pages 5/7
Réceptions – Mises à l'honneur	page 8
La Vie Locale Associative	page 9
Le Dossier	page 10/11
Information Population	pages 12
Equipements - Aménagements	page 13
Travaux	page 14/15
Jeunesse	page 16
CCAS-Solidarité	page 17
Festivités passées	pages 18/19
Festivités à venir	page 20

PRATIQUE

• Mairie

5 et 5 Bis Rue Léo Lagrange B.P. 3 - 59186 ANOR

Tél. : 03 27 59 51 11

Télécopie: 03 27 59 55 11

Site internet: www.anor.fr

Courriel: contact-mairie@anor.fr

Ouverture: du lundi de 08h30 à 12h00 et de 14h00 à 18h00, et du Mardi au vendredi de 08h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30. Fermée le samedi. En raison des congés annuels, la Mairie sera **fermée** au public **tous les après-midi du 1^{er} au 31 août 2013 inclus**.

• Bibliothèque Municipale – Médiathèque

36 Rue Pasteur 59186 ANOR

Tél. : 03 27 59 74 68

Courriel: contact-bibliotheque@anor.fr

Horaires d'ouverture: Mardi de 16h00 à 18h00 – Mercredi de 14h30 à 18h00 – Jeudi de 16h30 à 18h00 – Vendredi de 16h à 20h - Fermée le Samedi. En raison des congés annuels, la Bibliothèque sera **fermée en août**.

• Ouvertures/Fermetures des commerces en période estivale

Boulangerie RENAUX (Rue de Trélon) : Fermeture du 15 au 31 août 2013 inclus (sous réserve de modifications).

Boulangerie « Le Fournil Anorien » (Rue Pasteur) : Fermeture du 11 au 28 juillet 2013 inclus.

Bureau de Tabac/Presse Le Brazza : Ouverture uniquement le matin de 8h à 12h en juillet et août.

Pharmacie FRISQUE-GOMET : Ouvert tout l'été du Mardi au Vendredi de 9h à 12h et de 14h à 19h. Le Samedi de 9h à 12h30. Fermée le dimanche et le lundi.

CARREFOUR Contact : Ouvert tout l'été

• Syndicat d'Initiative d'Anor et du Pays d'Oise

La Malterie - Espace Michel Vanderplancke

16 Rue du Général de Gaulle 59186 ANOR

Tél. : 03 27 59 57 69

Site internet: www.si-anor.com

Courriel: contact@si-anor.com

Horaires d'ouverture: les mardi, jeudi et vendredi de 10h à 12h et de 14h à 16h, le mercredi de 14h à 16h et le samedi de 15h à 17h. Fermé le lundi.

• A NOTER sur votre Agenda:

Journée à la Mer – FORT-MAHON

Organisée le **jeudi 08 août 2013** par la Municipalité et le C.C.A.S de la Ville d'Anor.

Date limite d'inscription fixée au [26 juillet 2013](#).

89 places disponibles.

Pour tout renseignement, veuillez contacter la Mairie au **03 27 59 51 11** (détail complet en page 17).



MESDAMES, MESSIEURS, CHERS ANORIENS,

Le mois de juin est traditionnellement celui des fêtes des clubs sportifs, des kermesses et des spectacles des écoles, des animations extérieures proposées par la Municipalité.

C'est le temps où toutes les énergies déployées au cours de l'année sont présentées au public, moment de conclusion de la saison culturelle et sportive, comme de l'année scolaire. Juin est aussi le moment où les parents et les enfants attendent avec impatience le verdict des résultats scolaires, des moments de joie, parfois de crainte.



« Apporter à nos enfants les meilleures conditions de réussite dans leurs différents apprentissages... »

Pour la Municipalité, c'est le moment de préparer la rentrée 2013 qui sera l'année de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires avec l'école le mercredi matin. Sachez que nous partageons le même objectif : « **Apporter à nos enfants les meilleures conditions de réussite dans leurs différents apprentissages** ». A ce titre, les 3 écoles publiques bénéficieront dès la rentrée prochaine des premiers effets de notre **programme pluriannuel d'équipement en matériel informatique et numérique 2013-2015.**

Autre bonne nouvelle pour la commune, avec l'installation de 2 infirmières et d'un ostéopathe dans le cabinet rénové de la rue Pasteur, dans l'attente de la création d'une maison pluridisciplinaire de santé dans les locaux partagés avec la Poste.

Notre projet sur le quartier de la Verrerie Blanche avance à grand pas et nous venons, d'ailleurs, de recevoir l'accord de l'État pour la programmation de 10 logements dans le cadre de la réhabilitation du coron. C'est le fruit d'une longue réflexion collective avec toutes les forces vives de la commune (le syndicat d'initiative, l'école Daniel Vincent, les habitants ...) et l'ensemble des partenaires qui se sont engagés à nos côtés pour faire un projet exemplaire et adapté aux besoins de la commune. **Le diagnostic sur l'accessibilité est aujourd'hui réalisé, et a été présenté** à la commission municipale. **Une première liste de travaux vient d'être priorisée et notamment l'accès à la salle des fêtes, à la mairie et aux écoles, d'autres seront à programmer au cours des années à venir pour améliorer l'accessibilité en direction des personnes en situation de handicap.**

Je terminerai mon propos avec **une pensée toute particulière pour nos amis d'Aken fortement sinistrés en vous invitant à faire un don (espèces ou chèques) en mairie afin de les soutenir.**

Bien à vous.

Joëlle BOUTTEFEUX,
Maire d'Anor



★ Bienvenue à

- Naël JAGER BOUDENGAIN
31/08/12
- Cyrian JAGER BOUDENGAIN
31/08/12
- Noah HAMANG
12/11/12
- Léo NICOLAS
23/11/12
- Aaron OSSELAER
24/11/12
- Honorine BERNIER
26/11/12
- Maxime PICART
27/11/12
- Manoë VINZANT
04/12/12
- Gabriel BLANCKAERT
04/12/12
- Cloé CONTESSE
18/12/12
- Lucas LEWDEN
31/12/12
- Gwénaelle PELLETIER
04/01/13
- Romain WILLIAME
18/02/13
- Noam ANTOINE
27/02/13
- Zoé DUBRAY
05/03/13
- Emma DUBRAY
05/03/13
- Kathaleya DELACROIX
21/03/13
- Matthis MASCRET
29/03/13
- Lyanna LION
09/04/13
- Louane SANTER
06/05/13
- Julien CAROUGE
30/05/13
- Sophiana BRUN
19/06/13
- Alicia MEHAUT-DUSSART
27/06/13



★ Nos condoléances aux familles et amis de

- | | | | | | |
|----------|---------------------------------|----------|---|----------|-------------------------------------|
| 21/11/12 | Yves BOUTTEFEUX | 11/03/13 | Marcel GRIMBERT | 14/05/13 | Jacqueline GRAVET |
| 07/12/12 | Gilberte WAIRY
veuve ARDOISE | 13/03/13 | Monique DAUDIGNY
épouse BLOSSIER | 21/05/13 | Louis PLUQUE |
| 05/01/13 | Suzanne DARRAS
veuve CANIVET | 15/03/13 | Joël SINGEOT | 23/05/13 | Raymond VIDREQUIN |
| 18/01/13 | Alain MOREAU | 23/03/13 | Marie-Thérèse PLANCKE
épouse PELLETIER | 24/05/13 | Pierre BELLARD |
| 19/01/13 | Jacques DUMANGE | 23/03/13 | Yves FROMONT | 27/05/13 | Micheline LEDOUX
veuve ALLIAUME |
| 28/01/13 | René GUÉRIN | 31/03/13 | Yvette DEHOVE | 28/05/13 | Denise WAIGNIER
veuve AZAMBRE |
| 24/02/13 | Francine LEFEBVRE
veuve JEAN | 19/04/13 | Louise CARBOTTE
veuve DELPLANQUE | 02/06/13 | Clément FONTAINE |
| 25/02/13 | Michèle LEFEBVRE
veuve LAB | 08/05/13 | Bertha COLLET
veuve LAHAYE | 06/06/13 | Sylvette CAVELIER
veuve CAMBRAYE |

★ Tous nos vœux de bonheur

- Michaël ELOY
et Sandrine PETRISOT 15/03/13
- Fabrice DUBEAUREPAIRE
et Nathalie TASSOU 31/05/13
- Laurent BALEUX
et Audrey DE CAZO 04/05/13
- Anthony DEWILDEMAN
et Josiane DUSSART 29/06/13
- Clément DÉJARDIN
et Clémence DESPRIET 16/05/13
- Yannick SERET
et Nancy TROTIN 29/06/13





PRINCIPALES DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL...

Les textes ci-dessous sont une synthèse des principales décisions du Conseil Municipal. Si vous souhaitez obtenir l'intégralité des procès-verbaux des Conseils Municipaux, il est possible de les consulter en ligne sur le site <http://www.anor.fr> (Rubrique Vie Municipale et Projets – PV du Conseil Municipal), affichés à l'extérieur de la Mairie ou sur demande auprès du Secrétariat Général.

Séance du 19 décembre 2012 (extrait)

Anor dit « Oui » à l'aide aux Loisirs Equitables et Accessibles « LEA » proposée par la CAF du Nord

C'est une bonne nouvelle pour les familles modestes, le Conseil Municipal vient, en effet, d'adhérer au dispositif d'aide « LEA » Loisirs Equitables Accessibles proposé par la CAF du Nord.

Ce nouveau dispositif a pour objectifs de proposer aux familles une tarification adaptée à leurs ressources et de permettre aux enfants d'accéder et de profiter au mieux de l'accueil de loisirs sans hébergement de la Commune.

En bref, les tarifs ont été revus à la baisse, à titre d'exemple : 0,25€/h (quotient familial compris entre 0 et 369€) à 0,60€/h (quotient familial compris entre 500 et 600€).

En contrepartie, la CAF versera le différentiel à la commune dès que la convention d'objectifs sera signée. Les familles pourront donc bénéficier de ces nouveaux tarifs dès le 1^{er} janvier 2013 sous réserve de produire le document de la CAF mentionnant le quotient familial.



Derniers ajustements budgétaires pour l'exercice 2012, notamment pour le cimetière communal

C'est fait, le Conseil Municipal vient de voter les derniers ajustements et inscriptions de crédits dans le cadre de l'exercice 2012

Au-delà des écritures relatives aux différentes cessions et travaux en régie qui permettent d'optimiser les ressources par le biais du FCTVA, quelques dépenses nouvelles ont été inscrites notamment à l'intérieur de la section d'investissement et plus particulièrement pour le cimetière communal.

En effet, la commune a décidé la réalisation d'une 3^{ème} opération d'exhumation – ré-inhumation ainsi que la création d'un jardin du souvenir.

Anor dispose donc d'un choix très large en matière de sépulture : la concession classique, le columbarium, les caves urnes et bientôt le jardin du souvenir qui permettra la dispersion des cendres comme l'un des choix possibles pour la famille d'un défunt.

Lutter contre l'habitat indigne : une priorité communale partagée avec la CAF du Nord

Le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres a renouvelé et confirmé sa politique de lutte contre la location de logements insalubres, initiée au



travers d'une convention passée à l'époque avec la CAF de Maubeuge en Octobre 2000. Aujourd'hui, cette nouvelle convention de partenariat permettra à la Commune de participer au dispositif de lutte contre l'indécence des logements. L'objectif partagé étant d'offrir aux allocataires des conditions de logements dignes, leur permettant de développer un projet familial et social.

**Flashez
le code à l'aide
de votre Smartphone
pour accéder
au Procès-verbal complet**



En bref... Les autres décisions prises...

Finances Communales : Produits Irrécouvrables : Accord d'admission en non-valeur pour 3 titres émis en 2007, 2009 et 2011

Administration Générale : Trésorerie de Fourmies : Vote des indemnités de conseil pour les trésoriers – Effectif du personnel : modification du tableau approuvé – Atelier Santé Ville : Anor adhère à l'Atelier Santé Ville avec Fourmies, Trélon et Wignehies – Restauration scolaire municipale : un partenariat décidé entre Anor et Féron Domaine et Patrimoine Communal : Délibération des coupes de bois en forêt communale : La vente en bloc et sur pied est décidée pour 2015 – Cession de parcelle et d'immeuble allée des Mésanges : Accord pour levée de la clause pénale Amélioration de l'habitat : OPAH Revitalisation Rurale : Une dernière subvention attribuée pour M. HENRY José – Programmation annuelle 2012-2014 de rénovations de façades : 3.508,11€ accordés à M. et Mme ANTOINE, rue d'Hirson

EPCI, Syndicats et Organismes : Agence Régionale de Santé : Avis favorable sur le projet – Refonte de la carte intercommunale : Accord pour l'extension de périmètre du SIDEN-SIAN – Communauté de Communes Action Fourmies et Environs : Nouvelle désignation d'un délégué suppléant et accord pour le transfert des compétences « balayages mécaniques et brigade insertion » - Syndicat Intercommunal pour la gestion du Bassin versant de l'Oise Amont : Les modifications statutaires sont approuvées. Suivi des subventions : Le tableau est commenté, et remis aux Conseillers Municipaux. Informations – Remerciements – Questions diverses : l'ensemble des éléments de ces points sont communiqués aux membres présents.

Consultation du procès-verbal complet sur simple demande en Mairie ou sur le site Internet de la Commune www.anor.fr – rubrique Vie Municipale – PV du Conseil Municipal



Séance du 13 mars 2013 (extrait)

Une minute de silence en la mémoire de Marcel GRIMBERT et de René GUERIN



M. GRIMBERT



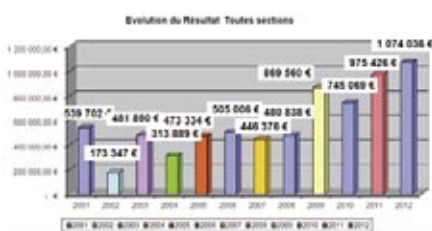
R. GUERIN

Avec émotion et recueillement, l'assemblée municipale a observé une minute de silence en l'honneur et à la mémoire de Marcel GRIMBERT, 1^{er} adjoint et René GUERIN, agent de maîtrise, récemment décédés.

Le Compte Administratif et le Compte de Gestion sont approuvés

1.074.035,61 € c'est le résultat global et excédentaire de l'exercice 2012 qui est aujourd'hui clos. En effet, les conseillers municipaux ont approuvé le résultat du Compte Administratif présenté par Mme le Maire et le Compte de Gestion présenté par M. le Trésorier de Fourmies, qui sont identiques en tout point notamment par rapport aux écritures comptables enregistrées de part et d'autre.

Ce résultat provient des cumuls des 2 résultats excédentaires : de



fonctionnement pour 1.074.035,61 € et d'investissement pour 61.084,53 €. On constate pour l'ensemble des 2 sections, une baisse des dépenses mais également des recettes principalement due à la baisse de la section d'investissement.

Par ailleurs, l'affectation du résultat permettra à la Commune d'affecter une somme de près de 590.000 € en section de fonctionnement pour l'exercice 2013 qui sera voté prochainement.

Quelques avances de subvention votées pour les associations

3 avances de subvention, à valoir sur les subventions définitives de 2013, ont été attribuées à Anor Europe, au Football Club d'Anor et à Festiv'Anor. Ils permettront à ces 3 associations d'engager leurs actions dans de bonnes conditions en attendant de percevoir la subvention communale annuelle.

Vers de nouveaux rythmes scolaires pour 2013

La commune a acté à l'unanimité, mais avec une réserve, l'application de la réforme des rythmes scolaires dès la rentrée 2013 et donc par voie de conséquence le passage à la semaine de quatre jours et demi dont le mercredi matin avec une proposition horaire répondant à la fois aux contraintes des familles, de l'Education Nationale et des services municipaux à mettre en place, afin de placer l'enfant dans les meilleures conditions d'apprentissage possible.

Vers une dénomination « Jean-Pierre LENOBLE » pour l'actuelle résidence de la rue de Trélon

A l'unanimité des membres présents, a été votée la dénomination du nom de Jean-Pierre LENOBLE pour la résidence de la rue de Trélon, compte tenu de sa contribution exemplaire pour le développement de la Commune. L'ensemble du Conseil Municipal déclarant la proposition particulièrement justifiée.



Une subvention pour la crèche de Fourmies – Association L'Envol

Suite au désengagement de la CAF du Nord au budget de fonctionnement de la crèche de Fourmies, la Ville d'Anor décide de participer au prorata des accueils des familles anoriennes bénéficiant de ce service. Un soutien de plus pour les familles.

Flashez le code à l'aide de votre Smartphone pour accéder au Procès-verbal complet



En bref... Les autres décisions prises...

Finances Communales : Compte Administratif 2012 : Adopté 1.074.035 € d'excédents – Compte de Gestion 2012 : Approuvé – Résultat de l'exercice 2012 : 587.661 € de disponible pour 2013 – Subventions 2013, association Scènes de Méninges : 2 subventions votées – Subventions 2013, association L'Envol de Fourmies : favorable avec une participation de 1912 € – Dotation d'équipement des territoires ruraux, Programmation 2012 : une subvention de 62.500 € demandée pour la réfection de la rue du Camp de Giblou – Subventions 2013, associations anoriennes : Avances votées de 900 € pour Anor-Europe, de 1.500 € pour le Football-Club, et de 2.250 € pour Festiv'Anor – Subventions 2013, CCAS : Avance votée de 15.000 € pour le CCAS.

Domaine, Habitat Et Patrimoine Communal : Opération de portage foncier du 17 rue Pasteur : L'Avesnoise est désignée en qualité de mandataire pour l'opération du 17 rue Pasteur – Résidence d'appartements protégés, rue de Trélon : Le Conseil Municipal unanime pour associer le nom de Jean-Pierre LENOBLE à la résidence - Programmation pluriannuelle 2012-2014 de rénovation de façades : 3.472 € pour M. URBAIN, 2.569 € pour M. CAUX, et avis favorable pour M. FAUCHEZ. **Administration Générale et Personnel Communal :** Réforme des rythmes scolaires : Oui en 2013 si accord sur la proposition de répartition hebdomadaire. **Epci, Syndicats Et Organismes :** Création du réseau lecture publique transfrontalier : Accord de participation pour 3 ans. **Informations – Remerciements – Questions diverses :** l'ensemble des éléments à ces points sont communiqués aux membres présents.

Consultation du procès verbal complet sur simple demande en mairie ou sur le site internet de la commune www.anor.fr - rubrique: vie municipale - PV du Conseil Municipal



Séance du 10 avril 2013 (extrait)

Des taux votés à l'identique et pas d'augmentation d'impôts en 2013

A l'unanimité des Conseillers Municipaux, il a été décidé de ne pas augmenter les 3 taux communaux d'impôts des 3 taxes ménages pour 2013. La taxe d'habitation reste fixée à 23,97, la taxe foncière bâtie à 24,18 et la taxe foncière non bâtie à 49,51.

Un budget sans emprunt nouveau et un niveau d'investissement de plus d'1,5 millions d'euros

Le budget de l'exercice 2013 a été voté à l'unanimité par le Conseil Municipal et s'équilibre en dépenses et en recettes à 4.456.252 €. A noter que l'autofinancement est en baisse par rapport à l'exercice précédent 243.180 € en 2013 contre 281.081 € en 2012, et que le budget a été bouclé sans recours à l'emprunt. Du côté de la section d'investissement, et des dépenses les plus significatives, l'année

2013 marque le début de l'opération de restauration et de valorisation du Ru des Anorelles dans le centre-ville, la poursuite des études nécessaires à la réhabilitation de l'ancienne école maternelle – rue Pasteur en complexe multi-activités, la réflexion autour de la réfection du pont rue Fostier Bayard et le lancement du programme pluriannuel d'équipement en matériel informatique et numérique 2013-2015. *Pour plus d'informations sur le contenu du budget, consultez le procès-verbal détaillé.*

Soutenir le monde associatif est un objectif essentiel pour la municipalité

30.295 € pour les associations Anoriennes et 1.711 € pour les associations extérieures ont été attribués pour soutenir les initiatives portées par le monde associatif. Un coup de pouce essentiel pour l'ensemble des bénévoles qui s'investissent au quotidien..

Cession de l'immeuble 9 rue Georges Clémenceau : une vente pour le bien de tous

C'est aujourd'hui officiel, la Commune va céder à la Communauté de Communes le bâtiment situé 9 rue G. Clémenceau dans le cadre des opérations relatives au Pôle d'Excellence Services et notamment de la mise en œuvre opérationnelle d'un Centre de Ressources Santé – Maison pluridis-



ciplinaire de Santé. En effet, le projet imaginé sera développé dans les locaux actuellement vacants du bâtiment, mais le bureau La Poste restera en place.

Jean-Luc PERAT, élu et plébiscité



Suite à la vacance du poste de 1^{er} Adjoint, Jean-Luc PERAT est élu en qualité de 1^{er} Adjoint, et a fait le plein au niveau du résultat du vote.

Flashez le code à l'aide de votre Smartphone pour accéder au Procès-verbal complet



En bref... Les autres décisions prises...

Finances Communales : Contrat Urbain de Cohésion Sociale : Accord pour le cofinancement du poste de chargé de mission pour l'année 2013 - Taxes et produits irrécouvrables : 133,20 € admis en non-valeur pour les exercices 2011 et 2012.

Domaine, Habitat Et Patrimoine Communal : Gardiennage de l'Eglise : Reconstitution de l'indemnité de gardiennage pour l'abbé NAVEAU - Sites Naturels : La Commune adhère au Conservatoire d'Espaces Naturels du Nord Pas de Calais.

Administration Générale : Ecole municipale de musique : Accord pour la modification de l'indemnité accessoire de M. GOUBET – Primes de fin d'année : Reconstitution des modalités d'évolution de la prime de fin d'année pour le personnel communal.

Epci, Syndicats Et Organismes : Représentation Communale à la Communauté de Communes : Marc FRUMIN est désigné en qualité de délégué titulaire et Sylvie PERAT en qualité de suppléante à la Communauté de Communes Action Fourmies et Environs – Représentation Communale à l'Ecomusée : Jean-Luc PERAT est élu représentant de la Commune à l'Ecomusée en remplacement de Marc FRUMIN.

Informations – Remerciements – Questions diverses : l'ensemble des éléments à ces points sont communiqués aux membres présents.

Consultation du procès-verbal complet sur simple demande en Mairie ou sur le site Internet de la Commune www.anor.fr - rubrique Vie Municipale - PV du Conseil Municipal



FÊTE DU TRAVAIL

REMISE DES DIPLOMES DE LA MÉDAILLE D'HONNEUR DU TRAVAIL

Le mercredi 1^{er} mai 2013 à la Salle Beauné, Madame le Maire a procédé, lors de la cérémonie de la Fête du Travail, à la remise des diplômes de la médaille d'honneur du travail. Cette année, 13 diplômés ont été distingués.

La médaille "**échelon Argent**" pour 20 années de service, a été décernée à : Mme Valérie MARTEAUX, employée à la Mutuelle Familiale de la Région de Fourmies et à M. David JEAN, technicien électromécanicien à la Société Agrati Fourmies.

Ont reçu la médaille "**échelon Vermeil**" pour 30 années de service : Mme Chantal JAUQUET, monitrice-



éducatrice à "La Maison des Enfants" Château de la Huda de Trélon, M. Jean-Jacques DOBBELSTEIN et M. Martial ROMAN, prothésistes dentaires à la SAS Goblet Dumas de Fourmies, M. Jean-René FOLATRE, opérateur senior montage à MCA de Maubeuge, M.

François MARTIN, contremaître à la société Noiret-Bohain SAS de Mondrepuis.

La médaille "**échelon Grand-Or**" pour 40 années de service a été décernée à : Mme Murielle BLOSSIER, agent administratif export aux Acières et Forges d'Anor, Mme Jacqueline FONTAINE, mécanicienne en confection à G.I.A de Fourmies, M. Didier CAUCHY, ébarbeur aux Acières et Forges d'Anor, M.

Alain HARDY, contrôleur aux Acières et Forges d'Anor, M. Christian LEVEQUE, tôlier finition à M.C.A de Maubeuge et M. René POTTIER, planeur aux Acières et Forges d'Anor.

★ Réception de la Fête des Mères 2013 Deux mamans à l'honneur

Le vendredi 24 mai 2013 s'est déroulée à la Malterie la réception annuelle organisée à l'occasion de la Fête des Mères. Madame le Maire et son équipe municipale ont mis à l'honneur les mères de famille qui se dévouent ou se sont dévouées pour leurs enfants. Cette année, deux mamans ont été mises à l'honneur.



Madame Nathalie PAGNIER veuve BOURGEOIS a été décorée de la **médaille d'Argent**. Née en 1964 à Sedan (Ardennes), elle vit à Anor depuis l'âge de 5 ans. Après de nombreuses années de vie maritale (32

ans), elle épouse Didier Bourgeois en février 2011 (veuve depuis avril 2011). Madame Bourgeois a donné naissance à **7 enfants** (4 filles et 3 garçons) : Laëtitia, Stéphanie, Emmanuel, Nicolas, Merryll, Matthieu et Pauline. Pendant 4 ans, elle a participé aux activités de l'Association « A Deux Mains » et a été membre pendant une année, de l'association de Majorettes « Les Nathalie's ». Elle est aujourd'hui l'heureuse grand-mère de 11 petits-enfants dont elle aime particulièrement s'occuper.

Madame **Nadine COLLET épouse MORELLE**, quant à elle, a reçu la **médaille de bronze**. Née en 1959 à Fourmies, elle effectue sa scolarité à l'Ecole du Point du Jour d'Anor puis au Collège Léo Lagrange de Fourmies. Elle a travaillé de 1975 à 1980 à l'usine Color Plastic de la Galoperie à Anor. De sa première union en 1981, sont nés **4 enfants** (3 garçons et 1 fille) : Sébastien, Guillaume, Mathieu et



Malaurly. Elle poursuit seule l'éducation de ses enfants pendant quelques années, puis reprend une activité professionnelle de 2003 à 2006 auprès de l'ADAR de Fourmies, activité qu'elle a dû cesser pour raison de santé. Elle s'est remariée en 2008 avec M. Laurent Morelle, et est l'heureuse grand-mère d'un petit-fils de 3 ans et demi.

Elles ont toutes les deux reçu une médaille de la famille, un diplôme, un bon d'achat et un bouquet de fleurs. Toutes les autres mamans ayant répondu présentes à l'invitation ont, quant à elles, obtenu un bon d'achat en cadeau.



L'ASSOCIATION

Les Amis du Point du Jour

Composition du bureau de l'Association

- **Présidente** : Mme Claudette ROUCOU
- **Trésorière** : Mme Marie-Pierre ERNEST
- **Secrétaires** : Mme Muriel PETRISOT, Mme Muriel LEFEVRE, M. Eric PETINIAUD
- **Vice-présidents** : M. Jean-Jacques CUVELIER
M. Fabrice LEFEVRE

L'association anorienne « Les Amis du Point du Jour » a été créée en octobre 2004 après la fermeture de l'École du Point du Jour. Elle compte une quarantaine d'adhérents.

Les membres se retrouvent chaque samedi après-midi dans leur local,

situé dans l'ancienne cantine de l'école pour diverses activités : couture, peinture, bricolage (travail du bois)...

Ces derniers ont créé de toute pièce un géant : Jean-Lou le Gabelou, douanier, en raison de la proximité de l'ancienne douane d'Anor.



Les Amis du Point du Jour et leur géant « Jean-Lou le Gabelou », à Courquain (Macquenoise), le 12 mai 2013, lors de la rencontre de géants.



Fabrication d'une réplique réduite de la Rotonde (restaurant du Parc de la Galoperie)

Après cette très belle création, les Amis du Point du Jour ont mis en place d'autres projets. Ils vous invitent par exemple à faire un bon dans le temps grâce à une exposition dédiée au **Parc de la Galoperie**, les 24 et 25 août 2013.

Au cours de ce week-end, ils vous proposeront des jeux traditionnels anciens, une promenade sur le site de la Galoperie (départ de l'école vers 14h30 le dimanche). Pendant les 2 jours, ils y exposeront des photos et des objets d'origine (assiettes, chopes, porte-clefs...), vente de souvenirs.

De plus, le 14 septembre 2013 sera l'occasion de rencontrer les membres dans leur local, à l'occasion de la journée du Patrimoine où vous pourrez jouer à des jeux traditionnels et notamment le célèbre «trou madame », les quilles...

Les Amis du Point du Jour ont su faire partager leur joie de vivre au-delà de leur quartier et ils comptent parmi eux des gens d'autres quartiers voire de Fourmies.

**L'association est ouverte à tous !
N'hésitez pas à nous rejoindre.**

Pour tous renseignements
Madame Claudette ROUCOU,
Présidente, se tient à votre disposition
au **03.27.59.54.54**.

LE PAYSAGE MÉDICAL ANORIEN REPREND DES COULEURS !

C'est une bonne nouvelle pour les patients : les 2 derniers cabinets de la maison médicale rue Pasteur viennent d'être loués par la Commune. 2 infirmières diplômées d'Etat et un ostéopathe sont désormais à votre service.

C'EST LE 30 MAI DERNIER, que Joëlle BOUTTEFEUX, Maire d'Anor, a eu la joie de remettre les clés du cabinet situé au 23 de la rue Pasteur à Amandine GRECA et Sylvie MENE, toutes deux infirmières diplômées d'Etat. Après avoir racheté cet ancien immeuble, la commune a complètement rénové l'ancien cabinet médical du Dr FERRAZ, un appartement situé au premier étage et créé un appartement sous les combles au deuxième étage afin d'optimiser les recettes du budget communal et d'exploiter au mieux les mètres carrés laissés vacants. Une vaste salle d'attente, accessible aux personnes à mobilité réduite, est partagée par les patients des 3 cabinets médicaux mis à la disposition des professionnels de santé. Le Docteur DRUEZ y tient 2 permanences par semaine et partagera désormais les locaux avec 2 infirmières.



Amandine GRECA et Sylvie MENE ont exercé précédemment leur métier au centre hospitalier de Fourmies avant de décider de se lancer dans une carrière d'infirmières libérales. « *J'ai travaillé en hôpital pendant six ans, mais dès le départ mon projet professionnel a été de m'installer comme infirmière libérale* explique Amandine. *Nous sommes obligées de passer par l'hôpital dans un premier temps, mais je pré-*

fère passer à cette nouvelle étape. En libérale, l'approche, le contact avec les patients... est tout à fait différent et j'aime la proximité et l'échange. ».

Mêmes motivations pour Sylvie qui a travaillé en milieu hospitalier pendant trois ans. « *J'avais le temps, mais j'ai profité de cette occasion pour faire le pas* » résume-t-elle. Depuis le 15 avril, Amandine GRECA travaillait en équipe

avec une autre infirmière, Herveline VANCANNEYT, qui a aujourd'hui cessé son activité sur la commune.

Amandine et Sylvie prodiguent des soins au cabinet 23 rue Pasteur et à domicile :

pour les joindre **03 27 57 31 05** ou **06 71 80 51 67**.



Simon HU ouvre son cabinet d'ostéopathie à l'intérieur de la maison médicale d'Anor. Nous en avons profité pour lui poser quelques questions :



• D'OÙ ÊTES-VOUS ORIGINAIRE ET QUEL EST VOTRE PARCOURS PROFESSIONNEL ?

Je suis originaire de Féron. Après un Bac S obtenu au lycée Camille Claudel de Fourmies et 6 années d'études à l'Institut des Hautes Etudes Ostéopathiques de Nantes (IdHEO), j'ai commencé à effectuer plusieurs remplacements dans la région nantaise, rejoint l'équipe enseignante d'IdHEO, puis intégré un cabinet en collaboration avec un autre ostéopathe en campagne Nantaise à Nort sur Erdre et Bouvron. Durant ces années d'exercice, j'ai pris l'habitude de suivre régulièrement chaque année diverses formations dans différents domaines, permettant ainsi d'actualiser et élargir les connaissances dans le but de proposer la meilleure qualité de soins possible à chacun de mes patients.

• L'OSTÉOPATHIE : C'EST QUOI AU JUSTE ?

En quelques mots, l'ostéopathie connaît un essor important depuis ces dernières années. C'est un concept de soins qui prend aussi bien en compte l'aspect préventif que curatif. Elle s'adresse à tous les âges de la vie du nourrisson à la personne âgée. C'est une discipline qui privilégie la main comme outil diagnostique et thérapeutique en s'appuyant sur une connais-

sance approfondie du corps humain. Le corps est une mécanique complexe qui subit des dérèglements avec le temps, avec la vie... traumatismes sportifs, accidents, habitudes posturales, gestes professionnels répétitifs, traumatisme obstétrical pour la mère ou l'enfant, stress etc... Peu à peu, certaines articulations perdent leur mobilité initiale. L'ostéopathe agira en restaurant cette mobilité perdue en considérant le patient dans sa globalité.

• QUELLE EST LA DIFFÉRENCE ENTRE UN OSTÉOPATHE ET UN MASSEUR-KINÉSITHÉRAPEUTE ?

Ce sont 2 métiers différents, mais qui se complètent. La kiné est le plus souvent prescrite par un médecin, l'ostéopathie non. Vous pouvez voir un ostéopathe sans passer par votre généraliste. La kiné s'occupe de la rééducation après un traumatisme, de la rééducation périnéale post natale, des massages en cas de douleurs, etc ... en agissant principalement localement au niveau de la zone douloureuse sur le ou les tissus lésés alors que l'ostéopathie tente de trouver la cause de l'apparition d'un symptôme pour soulager le patient.

• POURQUOI AVEZ-VOUS CHOISI ANOR ?

Aujourd'hui, j'ai souhaité revenir dans mon territoire d'origine qu'est l'Avesnois et auquel je suis attaché. L'opportunité s'est très vite présentée sur la commune d'Anor où est en train de naître un très beau projet de Maison de santé pluridisciplinaire.

Le cabinet a ouvert officiellement le **1^{er} Juillet 2013** au 23 rue Pasteur et Simon HU est joignable au **06 51 04 75 55**
www.osteopathe-avesnois.fr

La Municipalité souhaite à tous la bienvenue et les meilleures conditions de réussite possibles dans leurs activités respectives.

Enfin, les élus souhaitent remercier très sincèrement l'ensemble des professionnels de santé d'Anor qui s'investissent particulièrement dans le cadre du projet de création d'un pôle de santé et notamment la maison de santé pluridisciplinaire d'Anor (dont les travaux sont programmés en 2014 par la Communauté de Communes) et qui verra le jour grâce à l'énergie déployée par son premier vice-président Jean-Luc PERAT.

Un grand merci au **Docteur Françoise VERBEKE**, aux Kinés **Véronique DEBOUZY** et **Samuel LECLERCQ**, au **Docteur Christelle DRUEZ** et au **Chirurgien-dentiste Yves MADRY**, qui participent activement au projet qui sera vraisemblablement présenté au cours d'une prochaine parution.

Un projet important pour la santé des Anoriens !

Merci également à Chantal GROSSO qui assure sa mission depuis de nombreuses années au service des Anoriens.

Dernière minute : Laurent BALEUX, infirmier libéral, vient de s'installer dernièrement pour des soins au domicile, ou au cabinet 91 rue de Milourd et sur rendez-vous au **06 18 54 08 15**.

Votre compte AMELI passe à l'ère mobile

10 millions d'assurés ont ouvert un compte pour suivre facilement leurs remboursements de soins. Désormais, vous pouvez également accéder à vos remboursements et modifier vos informations personnelles depuis votre smartphone.



Votre compte sur le bout des doigts

Où que vous soyez et à tout moment vous pouvez consulter :

Vos remboursements

Accédez à vos derniers paiements et consultez le détail de chacun d'entre eux.

Vous pouvez également vérifier la bonne transmission de ces remboursements à votre complémentaire santé...

Vos informations personnelles

Retrouvez les informations de votre profil (médecin traitant, ayants droit...) et modifiez si vous le souhaitez votre code personnel, votre adresse e-mail

Découvrez tous les avantages offerts par l'Assurance Maladie en ligne en créant votre compte sur www.ameli.fr

Comment accéder à la version mobile du compte depuis votre smartphone ?

- Connectez-vous sur ameli.moncompte.mobi
- Ou flashez le code ci-contre après avoir téléchargé l'application adéquate



FLASHEZ ICI

★ La Marine Nationale RECRUTE

Vous avez entre 17 et 29 ans, d'un niveau 3^{ème} à Bac + 5 ?



La Marine Nationale vous propose pour l'année 2013 plus de 3 000 emplois dans 34 spécialités différentes tel que :

Techniques maritimes, Mécanique, Electrotechnique/Electromécanique, Opérations aéronautiques, Administration/Métiers de bouche, Fusilier marin/Sécurité, Marin pompier, Plongeur démineur et bien d'autres.

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez nous rencontrer :

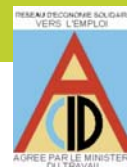
- Soit dans nos bureaux à Lille,
- Soit dans un de nos points rencontres.

CIRFA MARINE LILLE 47 Rue Jacquemars Gielée 59000 LILLE
Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 08h30 à 18h00 sans rendez-vous.

Site internet : www.etremarin.fr

Pour toute information, un seul numéro : **03.20.57.63.46**

INFORMATION DE L'ACID



Vous êtes particulier, entreprise, collectivité ou association, ACID est une solution pour tous vos besoins de main d'œuvre. Notre structure intermédiaire, conventionnée avec l'État, présente des compétences, dans les domaines suivants :

- Services à la personne* : ménage, jardinage, courses, repassage...

(*déduction fiscale ou crédit d'impôt à hauteur de 50 %)

- Le bâtiment : maçonnerie, peinture, pose de papier peint, carrelage, petit bricolage, manutention...

Pour tout renseignement ou toute demande de rencontre avec un conseiller, téléphonez au **03.27.64.46.47, Madame Karine HUMBERT**, agent de ressource clientèle, est à votre service du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30 ou par email : acid.maubeuge@wanadoo.fr

Informations de la Régie Noréade

Nouvelle Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC)



Jusqu'à présent, les propriétaires de logements neufs construits à proximité d'un réseau de collecte des eaux usées, et donc immédiatement raccordables, étaient soumis au paiement d'une Participation au Raccordement à l'Egout (PRE).

Cette participation constituait un droit d'accès à l'assainissement collectif, étant donné l'économie réalisée par le propriétaire qui n'avait pas à mettre en place un assainissement non collectif.

La loi de finances du 14 mars 2012 a confirmé la suppression de la PRE pour les demandes de permis de construire déposées après le 30 juin 2012 et a prévu son remplacement par la

Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC).

Cette nouvelle PFAC est mise en place à compter du **1^{er} janvier 2013** dans les communes gérées par la Régie Noréade pour l'assainissement collectif.

Elle est applicable et sera facturée par Noréade aux propriétaires :

- Des immeubles neufs raccordables sur un réseau de collecte des eaux usées, dès leur construction,
- Des immeubles existants, au moment du raccordement sur le réseau de collecte des eaux usées, qu'il s'agisse d'un réseau de collecte récent ou ancien.

La nouvelle PFAC est appelée en compensation de l'économie de première installation d'un assainissement non collectif (cas des immeubles d'habitation neufs) et, de l'économie de renouvellement ou de mise aux normes ultérieure de cet assainissement non collectif (cas des immeubles d'habitations neufs et anciens).

Les montants de PFAC votés par la Régie

Noréade, pour application à partir du 1^{er} janvier 2013, sont les suivants :

Logements individuels neufs :

- De surface habitable $\leq 170 \text{ m}^2$: 1.350 €/logement
- De surface habitable $> 170 \text{ m}^2$: 2.025 €/logement

Logements collectifs neufs :

- Appartement de surface habitable $\leq 170 \text{ m}^2$: 675 €/appartement
- Appartement de surface habitable $> 170 \text{ m}^2$: 1.012,50 €/appartement

Logements individuels existants :

202,50 €/logement

Logements collectifs existants :

101,25 €/appartement

Extension ou aménagement de logements déjà raccordés :

270 € par fraction de 25m² de surface habitable supplémentaire

★ Raccordement à l'assainissement collectif

Le raccordement des immeubles d'habitation au réseau public de collecte des eaux usées est obligatoire **dans le délai de deux ans** à compter de la mise en service de ce réseau (article L.1331-1 du Code de la Santé Publique). Ces travaux sont à la charge du propriétaire.

Au-delà de ce délai de deux ans, la taxe d'assainissement facturée (somme équivalente à la redevance d'assainissement collectif) sera majorée de 100% jusqu'à réalisation et contrôle par Noréade du raccordement de l'immeuble

(article L.1331-8 du Code de la Santé Publique).

En raccordant rapidement votre logement au réseau public d'assainissement collectif :

- Vous contribuez à la protection de l'environnement et à la préservation des ressources en eau.
- Vous valorisez votre patrimoine immobilier,
- Vous respectez la réglementation,
- Vous évitez le doublement de votre taxe d'assainissement.

Votre centre d'exploitation NORÉADE se tient à votre disposition pour tout renseignement relatif au raccordement à l'assainissement collectif et aux conditions d'application de la nouvelle PFAC pour les immeubles d'habitation.

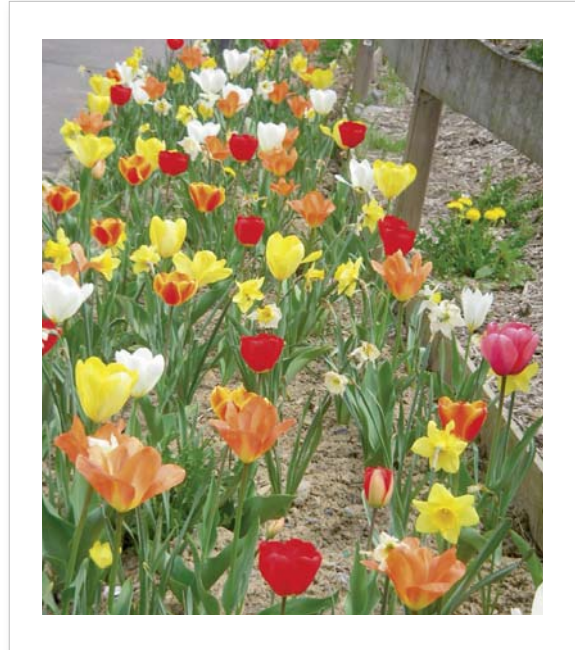
Centre Noréade d'Avesnelles

51 Route d'Etroeuingt (RN2) - B.P.6
59363 AVESNES-SUR-HELPE Cedex

Tél. : 03.27.56.11.11.

www.noreade.fr

- Fleurissements



- Création du jardin du souvenir au cimetière communal



- Réfection de la toiture du préau de l'École du Centre « Le Petit Verger »



- Bordures – trottoirs
Allée des Mésanges - Rue de Momignies



- Création d'un parterre
aux abords du rond-point de la Cloche d'Or





RYTHMES SCOLAIRES : CE QUI CHANGE A ANOR A LA RENTREE

Grâce aux débats, les incompréhensions étant levées, Anor propose de nouvelles activités après l'école.



Après une large concertation, associant les équipes pédagogiques des trois écoles publiques, les parents d'élèves, les représentants de l'Education Nationale et les élus, l'aménagement des rythmes scolaires sera effectif dès la rentrée de septembre prochain.

Cette réforme voulue par le Ministère de l'Education Nationale a pour but de mieux répartir les heures de classe sur la semaine (4 jours et demi au lieu de 4 jours actuellement) et d'améliorer ainsi le bien-être des enfants avec une meilleure conciliation des rythmes d'apprentissage en classe et de repos propre à l'enfant.

La Commune avait le choix entre deux dates pour le passage à la semaine de 4 jours et demi imposée par les textes et pour toutes les communes :

- à la rentrée de septembre 2013 avec financement de l'Education Nationale,
- à la rentrée de septembre 2014 sans financement de l'Education Nationale.

Le Conseil Municipal a pris l'option de bénéficier de ce financement en sautant le pas une année avant l'obligation du passage à l'école le mercredi matin pour toutes les Communes de France.

• NOUVEAUX HORAIRES : QUE CELA VA-T-IL CHANGER ?

D'un point de vue strictement horaire, les changements apparaissent dans le tableau comparatif ci-dessous.

	ECOLE DANIEL VINCENT		ECOLE LE PETIT VERGER		ECOLE MATERNELLE Les P'tits Loups	
	L.M.J.V	Mercredi	L.M.J.V	Mercredi	L.M.J.V	Mercredi
Avant	8h45-11h45 13h45-16h45	-	08h45-11h45 13h45-16h45	-	8h35-11h35 13h35-16h35	-
A la rentrée sept. 2013	8h30-12h 14h-16h	8h30-10h30	8h45-12h 14h-16h	8h45-11h45	8h40-11h55 13h45-15h45	8h40-11h40

• LA COMMUNE S'ADAPTE ET PROPOSE AUX ENFANTS ET FAMILLES DES SOLUTIONS

La Municipalité a décidé de poursuivre la mise en place de l'accueil anticipé le matin à partir de 7h30 et jusqu'à l'entrée en classe, et le soir dans le cadre du péri-scolaire après la classe et jusque 18h30, offrant ainsi aux familles des solutions très concrètes.

Au-delà de cet accueil, la Commune propose également dans le cadre de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (centre de loisirs) et après inscription, des activités spécifiques le mercredi après la classe, y compris le repas du midi.

• APRÈS LA CLASSE : L'HEURE DES TAP (TEMPS D'ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES) :

A l'issue de la journée, les enfants pourront bénéficier, s'ils le souhaitent (il n'y a aucune obligation), d'une heure de TAP. La Commune propose pour l'année 2013-2014 des activités dans des domaines divers : théâtre, éveil musical, travaux manuels, jardinage, T.I.C (élaboration d'un journal, photographie, radio locale), découverte-initiation sports : gymnastique, tennis de table, tennis, badminton, judo). A ce titre, a été distribué dans le courant du mois de juin, un questionnaire sous forme de sondage à valeur d'information. Une participation est demandée pour bénéficier de ces ateliers encadrés par des animateurs et des intervenants extérieurs qualifiés. Les montants validés en Conseil Municipal sont très faibles afin qu'ils puissent bénéficier à tous (à partir de 0,25 €/heure et jusqu'à 1,52 € en fonction des quotients familiaux pour les Anoriens).

• COMMENT INSCRIRE SON ENFANT AUX ATELIERS (TAP D'UNE HEURE) ?

C'est simple, inscription pour le trimestre entier en Mairie à l'aide du formulaire spécifique (disponible en Mairie mais également sur le site internet www.anor.fr). Si vous souhaitez inscrire votre enfant à la garderie du matin pour le 1^{er} trimestre, dès septembre 2013, vous pouvez vous rapprocher de la Mairie.



LES SORTIES, ANIMATIONS ET INFORMATIONS DU C.C.A.S

Atelier d'écriture « Passeurs de Mots »

Dans le cadre de la Semaine Bleue, la Commission portée par Monsieur Jean-Luc PERAT, Conseiller général et Monsieur Daniel LEROUX, Président du CLIC Sud Avesnois ainsi que l'ensemble des acteurs de votre territoire, nous vous proposons de participer à un atelier d'écriture : « **Passeur de mots** ».

En quoi cela consiste-t-il ?

L'objectif est de faciliter l'expression des personnes en leur proposant d'écrire sur un sujet qui leur tient à cœur. Cette liberté d'expression permet de mettre en mots son histoire, ses ressentis, ses doutes, et ses espoirs.

Dans quel(s) but(s) ?

Ces écrits seront mis en scène par des professionnels ou

pourquoi pas par vous-même ou l'un de vos proches pour les présenter lors de la finale du samedi 19 octobre 2013 après-midi.

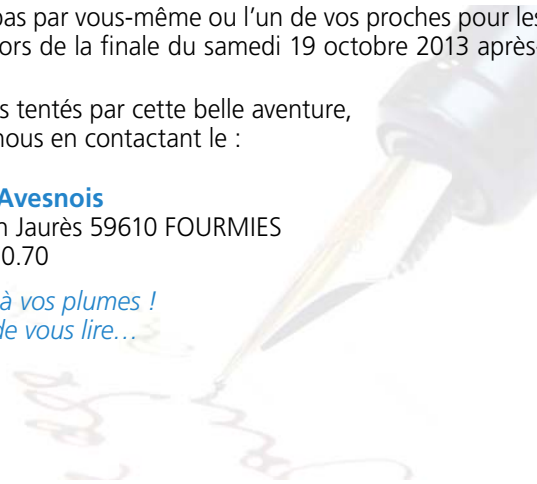
Si vous êtes tentés par cette belle aventure, rejoignez-nous en contactant le :

CLIC Sud Avesnois

16 rue Jean Jaurès 59610 FOURMIES

03.27.60.80.70

*Alors tous à vos plumes !
Au plaisir de vous lire...*



Journée à la Mer organisée par le CCAS de la Ville d'Anor



Comme chaque année, le Centre Communal d'Action Sociale et la Municipalité d'Anor ont le plaisir de vous proposer une journée à la Mer. Celle-ci se déroulera le **jeudi 08 août 2013 à FORT-MAHON**

Le **départ est prévu à 07h00** devant la Mairie, le **retour vers 21h00** à Anor.

La date limite d'inscription en Mairie est fixée au **vendredi 26 juillet 2013. 89 places sont disponibles.** Paiement à effectuer à l'inscription.

Chacun pourra profiter à sa guise du sable et du soleil... Il est nécessaire de prévoir votre pique-nique (ou restauration sur place).

Une collation sera offerte à l'arrivée et au départ de Fort-Mahon.

TARIFS

- 7,50 €** Personne en difficulté et bénéficiant d'aide du CCAS ou des Restaurants du Cœur
- 11,25 €** Autre personne domiciliée à Anor
- 5,10 €** Enfant mineur anorien accompagné par un parent
- 15,00 €** Personne non domiciliée à Anor

N.B. : *Il sera demandé une autorisation parentale pour tout enfant (ou adolescent) confié à un adulte par les parents (au risque de se voir interdire l'accès au bus).*

PREVENTION : dépistage de la D.M.L.A. (Dégénérescence Maculaire Liée à l'Âge)

Le CLIC Centre Avesnois et le Réseau Diabhinaut organisent un **dépistage gratuit et indolore** de la **D.M.L.A.**, maladie de la vue qui touche de plus en plus de personnes âgées.

Ce dépistage, destiné aux personnes de 65 ans et plus, aura lieu le **mardi 06 août 2013 de 09h00 à 16h00** dans les locaux du

CLIC Centre Avesnois rue Sadi Carnot à AULNOYE-AYMERIES

(N.B. : *vous pouvez conduire après ce dépistage.*)

Inscription obligatoire au 03 27 57 54 33.

Renseignements auprès du CLIC Sud Avesnois au **03.27.60.80.70**

La D.M.L.A.
Dégénérescence Maculaire Liée à l'Âge :
maladie de la vue qui touche
de plus en plus de personnes âgées.

Le CLIC Centre Avesnois &
Le Réseau Diabhinaut
organisent un **dépistage gratuit et indolore**
de la D.M.L.A. pour les personnes de 65 ans et +
(vous pouvez conduire après ce dépistage)

Inscription obligatoire au 03 27 57 54 33

Mardi 06 août 2013
De 9 h 00 à 16 h 00
Dans les locaux du CLIC CENTRE AVESNOIS
Rue Sadi Carnot **AULNOYE AYMERIES**

★ Carnaval des enfants

Mardi 26 février 2013



★ Soirée cabaret «Les Anoriens font leur show»

Samedi 9 mars 2013



★ Chasse aux œufs - Pâques

Lundi 1^{er} avril 2013



★ Journée de l'Europe avec les écoles d'Anor

Quizz sur l'Italie Mardi 7 mai 2013





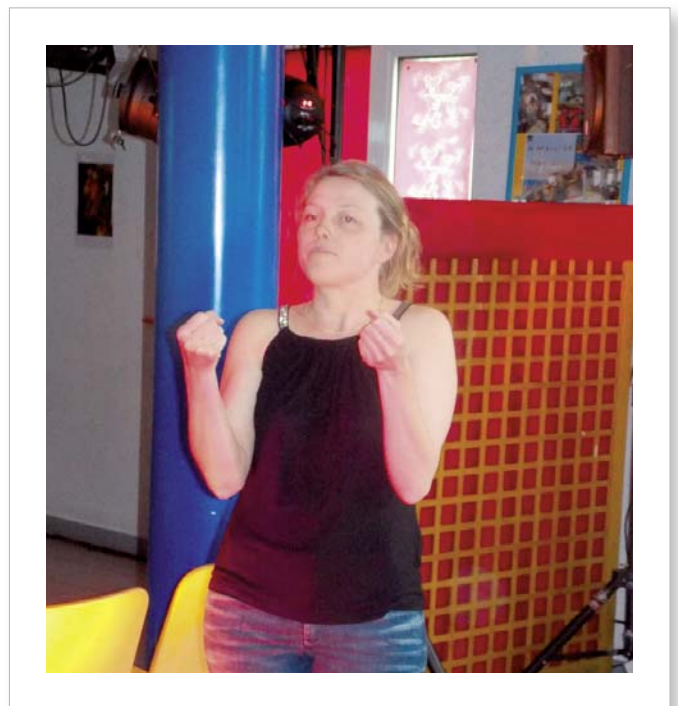
★ "Fête des Voisins"

Exposition sur les verreries et présentation du projet RENOUER - Site de la Verrerie Blanche - Vendredi 24 mai 2013



★ Festival "Voix de Mai"

Repas Conté avec Edwige BAGE - Samedi 25 mai 2013





PROJECTION DU FILM "L'Auberge du Pas Bayard"

Samedi 14 septembre 2013

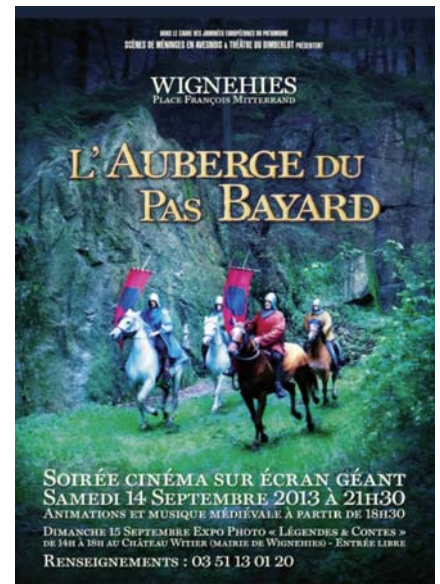
• **Projection du film « L'Auberge du Pas Bayard »**

Place François Mitterrand à Wignehies – **entrée gratuite**

A partir de 18h30, l'association Scènes de Méninges en Avesnois et le Théâtre du Bimberlot vous accueillent au cœur du village associatif et médiéval « Légendes et Contes », et vous proposent, dès 21h, la projection en cinéma de plein air du film « L'Auberge du Pas Bayard », adaptation cinématographique du spectacle Légend'Air, créé, écrit et joué par les habitants du Canton de Trélon, et retraçant nos légendes locales telles que « Les Loups d'Ardennes », « L'étang de la Folie », « Les 4 Fils Aymon », et « Jean II d'Avesnes » à l'époque médiévale.

Dans les décors naturels de la région, l'association vous emmène dans les vestiges du Bastion de la Reine, dans la forêt d'Anor, dans des lieux riches d'histoire et de légendes propres à notre Avesnois...

*Petit village associatif et médiéval, avec buvette et petite restauration sur place.
(NB : en cas d'intempéries, la projection aura lieu à la salle de sport Coubertin près de la mairie).*



Dimanche 15 septembre 2013

• **Exposition photo autour de « Légendes et Contes »**

Place François Mitterrand à Wignehies – **entrée gratuite**

A partir de 14h, l'association Scènes de Méninges en Avesnois et le Théâtre du Bimberlot vous accueillent au cœur du Château Witier, actuelle mairie de Wignehies pour une exposition photo autour de « Légendes et Contes ». Une exposition retraçant le projet vous sera proposée dans la salle des mariages de la Mairie de Wignehies, ouverte à l'occasion des Journées européennes du Patrimoine 2013.

Ce projet s'inscrit dans le Contrat Urbain de Cohésion Sociale des communes d'Anor, Trélon et Wignehies, et dans le cadre du Développement Social Local en partenariat avec le Conseil Général du Nord.

Pour tout renseignement, contactez Eléonore Mariani au 03.51.13.01.20

ANIMATIONS ET FESTIVITÉS À VENIR...



Dimanche 14 juillet 2013 - Fête Nationale

- 21h00 – Bal populaire – Place du 11 Novembre
- 22h00 – Retraite aux flambeaux, départ de la Mairie
- 23h30 – Feu d'artifice au Parc Despret



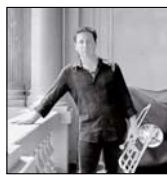
Jeudi 18 juillet 2013

• **Festival Joly Jazz**

avec le groupe **Michael Steinman and Friends**

21h00 - Espace François Mitterrand.

Professionnel accompli et reconnu, **Michael Steinman** vous fera découvrir un jazz inédit et riche en couleurs sur les notes feutrées du trombone. Leader charismatique de son propre quatuor, et membre à part entière de plusieurs groupes de renom, il a su laisser cours à son imagination, influencé par ses voyages à travers le monde.



Du samedi 10 au dimanche 18 août 2013

• **Ducasse de l'été**

Place du 11 novembre

Brocante, concours de pétanque, animations et spectacles divers.



Jeudi 15 août 2013

- 23h00 - Feu d'artifice au Parc Despret.



Samedi 7 et dimanche 8 septembre 2013

- **Kermesse anorienne** - Site de Milourd
Jeux gonflables pour enfants, spectacles.



Du vendredi 13 au dimanche 15 septembre 2013

- **Exposition « Sacré mélange d'Artistes »**
De 09h à 20h – Salle des Fêtes Robert Dubar.



Du vendredi 25 au dimanche 27 octobre 2013

- **Festival « Cuivres en Nord »**
Salle des Fêtes Robert Dubar et Eglise Saint-Nicolas d'Anor.



Du samedi 7 au dimanche 8 décembre 2013

- **Téléthon et Marché de Noël** – Salle des Fêtes Robert Dubar
Le samedi de 14h à 19h et le dimanche de 10h à 18h.